

## ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en Italie, depuis le mois dernier.

Suite des  
affaires des  
Jésuites.

Après toutes les opérations faites par le Cardinal Malvezzi contre les Jésuites dans le Bolois, & d'après la nomination faite d'Administrateurs de leurs biens, dont on a déjà fait le récit dans nos Journaux, l'Interdit de ces Peres pour la Confession qui s'en est ensuivi, semble avoir le plus affecté toute la Ville de *Bologne*. Voyant qu'on en murmuroit, le Prélat s'est porté à un tempérament, en ne tardant pas à mitiger d'une certaine façon l'ordre qu'il avoit lâché. Il a donné à ceux & à celles qui voudroient se confesser aux Jésuites, la permission de le faire, mais point dans leurs Eglises; comme si c'étoient les Eglises de ces Religieux plutôt qu'eux-mêmes qu'il eût voulu interdire.

D'autres traits particuliers exercés contre ces Religieux seroient encore à rapporter, mais les passant, on dira seulement que dans la nuit du 8. Juillet on a arrêté à *Bologne*, par ordre de la Cour de *Rome*, deux Jésuites Espagnols, qui ont été conduits en carrosse aux prisons de l'Archevêché, où ils ont été mis au secret, & que le jour suivant un autre Jésuite, aussi Espagnol, arriva de *Cento* à *Bologne*, sous l'escorte des Sbirres, taxés tous les trois d'avoir parlé sur les affaires présentes; qu'ils ont été ensuite exilés du Diocèse de *Bologne*; que le Pere